



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Arrêté municipal Portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

ARRETE N° 2024 – 05

Le Maire de la commune de l'île d'Aix,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu la démission de Mme Stéphanie PEROINNE BAILLIET à compter du 13 mars 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Stéphanie PERONNE cesse d'être membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à compter du 13 mars 2024.

ARTICLE 2 :

Mme Ivana NIZZOLI est nommée membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à compter du 13 mars 2024.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'île d'Aix le 02/04/2024,

Le maire

Patrick DÉNAUD

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers
Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

